



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 novembre 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 Novembre 1999

**Convention avec l'ADEME - Programme 'Qualorg' qualité du  
compostage**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99592

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999**

**Nettoiemnt Parc Auto**

**Convention avec l'ADEME - Programme 'Qualorg' qualité du  
compostage**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a été sollicitée par l'Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie afin de participer au programme "Qualorg" d'une durée de 2 ans.

Ce programme vise une politique de qualité sur la collecte sélective en porte à porte des fermentescibles et sur le compost fabriqué.

La Communauté Européenne assure 75 % du financement de l'opération au travers du programme.

L'ADEME régionale nous propose une annexe technique pour ce projet.

Les crédits seront prévus au budget 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir et à percevoir les recettes, article 928121, nature 7478.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)